

La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 78 SEPTEMBRE 2010.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 3^{ième} trim. 2010

Le SCoT du Grand Clermont

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont va être soumis à enquête publique dès cet automne. Beaucoup de nos concitoyens doivent se demander ce que sont le SCoT, le Grand Clermont, et beaucoup de nos adhérents ce que cela implique pour les Côtes de Clermont. Nous allons donc essayer d'éclairer nos lecteurs dans l'article « *Le SCoT et l'ASCOT* ».

Dans ce qui suit, nous allons montrer que les bonnes intentions – fussent-elles longuement réfléchies, élaborées et écrites dans le DOG (Document d'Orientations Générales) du SCoT – peuvent cependant être détournées.

Cela concerne le carreau de l'ancienne carrière où est proposé un projet d'UTN (Unité Touristique Nouvelle), **en totale contradiction avec le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque** sur cet espace (voir chronique N° 77).

Suite à différents échanges à ce propos avec Clermont communauté écrivant (20/07) notamment que «... la destination du site des Côtes puisse intégrer la possibilité de reconversion d'un site industriel en projet économique... », l'ASCOT a donc adressé un courrier (28/07) à M. le Président du Syndicat mixte du Grand Clermont pour l'informer qu'elle était «opposée à toute modification du DOG...». Ainsi, **le SCoT, dès sa soumission à enquête publique, pourrait faire l'objet d'une demande de modification en ce qui concerne le site des Côtes.**

Nous tenons à rappeler que Clermont communauté s'était prononcé sur la vocation de l'ancienne carrière et avait retenu le concept de « **parc rustique** » suite à des études de faisabilité menées par le cabinet Sycomore.

Nous sommes déterminés à faire entendre nos positions et nos propositions et ceci d'autant plus que nous avons la légitimité d'avoir combattu l'exploitation de la carrière et obtenu sa fermeture en 2004. Nous regrettons la léthargie de Clermont communauté, laissant ainsi la place au démarchage de sociétés privées vendeuses « de vent » ou de « miroirs aux alouettes ».

Il y a sûrement mieux à faire que de stériliser cet espace et l'ASCOT propose qu'y soit installé, entre autre, **le futur centre scientifique et muséographique dédié à l'environnement et l'archéologie !**

Enfin, et en toute logique, pour être en accord avec ses écrits, **le Comité syndical du Grand Clermont devrait demander le classement ou l'inscription, que ce soit au titre des Monuments Historiques ou au titre des Sites naturels, du massif des Côtes** (au sens large), et ainsi nous soutenir dans nos démarches !



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

La vérité n'est pas sur l'écrêteau !



Voir Brèves

Avec l'aimable autorisation de l'auteur. Claude-Henri Fournerie

SOMMAIRE

Editorial.....	1
La bataille de Gergovie ... à Corent	2
Une onzième monnaie gauloise	3
Le SCoT et l'ASCOT... 4 à 7	
Brèves.....	7 à 8

LA BATAILLE DE GERGOVIE À ... CORENT

« GERGOVIE : FIN DU MYSTÈRE » : Tel est le titre d'un livre à paraître courant septembre aux éditions « *La Galipote* ». L'auteur en est Jean Baruch, journaliste pendant près de trente ans à « La Montagne », auteur en son temps d'articles qui permirent « *la sauvegarde du Mur des Sarrasins à Clermont-Ferrand et du Temple de Mercure au sommet du Puy de Dôme* ».

Nous avons eu cet été un avant-goût de cet ouvrage sous la forme d'un site mis en ligne sur la toile par l'auteur (sites.google.com/site/corentvraiebatailledegergovie/), doublé d'un dossier dans le « Le périodique auvergnat d'information critique : La galipote » (n°121 / Été 2010 / pages 38 à 41) dont il fait la couverture. Sur plusieurs forums en ligne, notamment www.passionhistoire.net, l'auteur, sous le pseudonyme de 'Jibe', faisait déjà part de sa théorie et annonçait la parution prochaine de son ouvrage.

J. Baruch ne semble n'avoir jamais cru à la localisation traditionnelle, jugeant notamment impossible l'attaque du plateau depuis Pérignat-les-Sarliève et farfelue l'identification de l'*oppidum* arverne à partir du nom occitan *Girgoia*, « *minuscule lieu-dit* » situé au pied du plateau de Merdogne. Il estime également le site indéfendable, à cause de son accès facile par l'ouest, et son manque d'eau rédhibitoire. Selon lui, ces lieux ont pu cependant « *abriter un bastion gallo-romain* ».

Gergovie sur le sommet des Côtes le séduisit un temps, *Gergovia* ayant pu en quelque sorte « ...'glissé' dans la plaine pour engendrer Clermont... ». Il ne fut cependant jamais tout à fait convaincu par le schéma de la bataille et les interprétations archéologiques de Paul Eychart. Comme pour Merdogne, J. Baruch critique le manque d'eau (!) ainsi que l'absence d'une grande ville à l'époque de la conquête romaine.

L'auteur, habitant un temps Monton, s'est ensuite progressivement convaincu que **la célèbre bataille s'était déroulé sur le site qu'il avait sous les yeux : les pentes nord du plateau de Corent** (à 15 km au sud de Clermont-Ferrand). Sur ce site déjà connu des « antiquaires » du 19^{ème} siècle pour sa grande richesse en mobilier, notamment de l'époque de l'« indépendance gauloise », les premières interventions archéologiques modernes, par John Collis et Vincent Guichard en 1992, suivi de fouilles importantes, dirigées par Matthieu Poux, à partir de 2001, le confortèrent définitivement dans son idée selon laquelle la bataille de Gergovie s'était bien déroulée à Corent. « *J'en ai à présent la certitude* », affirme-t-il aujourd'hui.

Pour J. Baruch, en effet, l'emplacement de Gergovie « la capitale arverne » doit réunir deux conditions impératives qui sont parfaitement remplies par le plateau de Corent :

- 1 L'Allier doit passer au pied du plateau qui abritait l'*oppidum*.**
- 2 Les traces d'une grande ville gauloise doivent y apparaître.**

En ce qui concerne la reconstitution de la bataille, l'auteur, « *Latiniste émérite* », se base évidemment sur le texte césarien du *De Bello Gallico* qu'il a appris par coeur durant sa scolarité ! Pour lui, « *le déroulement de la bataille à Gergovia-Corent est d'une extrême simplicité puisque, cette fois* (contrairement à Merdogne et aux Côtes), *le site 'colle' parfaitement* »; par exemple, seul le site de Corent offrirait une *mega valles* – « *large vallée* » – celle de la Veyre, entre le petit camp et l'*oppidum*, ce qui expliquerait que les légions n'aient pas entendu la sonnerie de la retraite.

L'adéquation, selon J. Baruch, de la topographie avec le texte du général romain l'a donc amené à situer **le grand camp de César dans la plaine des Martres-de-Veyre, le petit camp sur la face nord du Puy de Marmant**. L'auteur pense également avoir retrouvé certaines traces des fortifications césariennes (petit et grand camps, fossé de liaison) à l'aide de la photographie aérienne et du cadastre : ainsi, sur un document cadastral remontant à 1760, on distinguerait le tracé du grand camp !

Nous ne traiterons pas ici de sa reconstitution de la bataille puisqu'elle sera réellement développée dans son livre « *Gergovie : fin du mystère* ». Cela fera l'objet d'un article dans notre prochain numéro. **L'ouvrage n'abordera d'ailleurs pas simplement la bataille de Gergovie puisqu'il s'agira « d'un manuscrit étoffé qui insère la bataille de Gergovie dans une approche historique et socio-politique de l'époque ».**

Philippe Gras

UNE ONZIÈME MONNAIE GAULOISE

Complément à notre article « *Les monnaies gauloises des Côtes de Clermont* »
paru dans « *La Chronique de l'Oppidum* » n° 76

Dans l'article précité, nous nous étions basé sur l'inventaire du Musée Bargoin. Cet inventaire comprend les dix monnaies gauloises (la onzième référence étant une pastille de plomb) données par Paul Eychart au musée le 19/12/1998.

Par ailleurs, neuf monnaies gauloises sont reproduites dans son ouvrage « *La bataille de Gergovie...* » (Eychart – 1987 – fig. 13, p. 57). Il s'agit des huit premières monnaies référencées au Musée Bargoin (2004.4.1 à 2004.4.8) – les deux autres exemplaires (2004.4.9 et 2004.4.10) n'étant pas reproduits – et d'une autre monnaie (numérotée III).

Cette monnaie (III) n'apparaît pas dans les collections du Musée Bargoin. Ainsi, dans leur rapport d'intervention effectué sur les Côtes en 2004 (RAP-00933 / I. Fauduet / B. Cléménçon / ARAFA / 2004), les auteurs écrivaient : « *Monnaie (III) au renard de Paul Eychart disparue ?* ».

Cette monnaie n'était en fait qu'égarée puisque nous venons de la retrouver !

Un des intérêts de cette onzième monnaie est qu'elle appartient à un type qui n'était pas encore répertorié sur les Côtes. Il ne s'agit pas d'une monnaie « au renard » (BN 3966-3981) proprement dite, mais d'un autre type de monnaie frappée en bronze dite « au renard/cheval ». Sur le catalogue de la BNF, ce type est référencé sous les numéros BN 3982-3989 : un renard est représenté se déplaçant à gauche comme sur la monnaie « au renard »; il est cependant frappé sur le droit. Sur le revers, un cheval « se déplace » lui-aussi à gauche; une roue est parfois représentée au-dessus de l'équidé *.

La quasi-totalité des monnaies « au renard/cheval », qui n'ont circulé que localement, proviennent du site de Corent où elles ont, selon toute vraisemblance, été frappées. Elles ont un module identique aux monnaies « au renard » et en sont contemporaines. Quoique moins abondant que celui « au renard » (dans une proportion de 1 à 2,5 environ), ce type se place toutefois en troisième position, par le nombre d'exemplaires découverts, sur l'*oppidum* de Corent (191 à la date de 2007). **Avec cette monnaie « au renard/cheval », cinq des six types majoritaires à Corent sont désormais représentés sur les Côtes.** Ainsi, l'homogénéité de son faciès monétaire, qui paraît contemporain de celui de Corent, s'en trouve renforcé.

DESCRIPTION DE LA MONNAIE

Droit : Renard à gauche.

Revers : Cheval à gauche (roue au-dessus ?) **.

Type : Monnaie « au renard/cheval ».

Métal : Bronze.

Diamètre : 12 mm.

Épaisseur : 3 mm.

Poids : 2,11 g.

Références : BN 3982-3989, Nash 398-399 ***.



Philippe Gras

* Ces monnaies sont actuellement connues et inventoriées sous la dénomination « cheval/cheval ».

** La monnaie semble trop usée au-dessus de la représentation du cheval pour déterminer si une roue y était figurée.

*** Pour cet auteur, le cheval est figuré sur le droit et le renard sur le revers (« *Settlement and coinage in central Gaul* », BAR 39, 1978, p. 158).

Le SCoT et l'ASCOT

1- Le SCoT ?

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document **d'urbanisme et de planification territoriale plutôt que spatiale (car sans zonage attribué selon les divers usages). Il définit le développement et l'aménagement du Grand Clermont pour les 15 ans à venir** et fixe les orientations des diverses politiques publiques.

Il détermine les grands **équilibres entre habitat, déplacement, activités économiques, environnement...** Il définit les zones à protéger et il est assorti d'une évaluation environnementale (qui permet de mesurer son impact sur l'environnement). Les différents documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacement Urbain) déjà existants doivent s'y conformer.

Après une phase de diagnostic en 2007 où furent mis en évidence les atouts et les faiblesses du territoire, l'élaboration du SCoT et l'évaluation environnementale en 2008/2009, **le SCoT a été arrêté le 31 mars 2010** par l'Assemblée délibérante du Comité syndical du Grand Clermont.

L'ambition affichée est de faire de ce territoire une métropole à dimension européenne et de relever le défi démographique **d'accueillir 50 000 habitants d'ici 2030 !**

Trois documents constituent le SCoT :

- (1) **Un Rapport de présentation concernant l'environnement** (diagnostic, état initial, incidence du schéma, phases de réalisations envisagées).
- (2) **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui présente les objectifs des politiques publiques d'urbanisme.
- (3) **Le Document d'Orientations Générales (DOG)** qui définit les préconisations réglementaires d'organisation, de développement et de protection du territoire, seul document opposable aux tiers.

Il va faire l'objet d'une consultation des partenaires (Etat, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Chambres consulaires, Chambre d'agriculture, Parcs Naturels Régionaux...) et d'une **enquête publique qui devait s'ouvrir le 6 septembre 2010 mais a été reportée à une date ultérieure.**

Le SCoT du Grand Clermont concerne 108 communes, 10 communautés de communes soit un peu plus de 400 000 habitants (2/3 de la population du département) sur une surface de 1330 km² (1/6 du département) dont 80% sont des espaces naturels ou agricoles.

Autant dire que le SCoT aura un **impact sur notre vie quotidienne** si les orientations choisies se concrétisent. Il est donc important que nos adhérents sachent ce que cela peut impliquer pour l'ensemble des Côtes et Chanturgue ; et qu'ils **répercutent nos propositions** en écrivant dans les registres d'enquête en mairie, ou en envoyant une **lettre à l'intention du Président de la commission d'enquête sur le SCoT en mairie de Clermont-Fd.**

Pour tous les autres aspects, voir les différents documents en ligne sur le site <http://www.legrandclermont.com/documents-en-ligne.html>

2- Les Côtes dans le SCoT

Les enjeux environnementaux et archéologiques qui concernent les **coteaux d'agglomération** s'appliquent parfaitement à **l'ensemble des Côtes et Chanturgue** (Rapport de présentation, p.73):

« Espaces naturels charnières entre la ville et les territoires plus ruraux, les coteaux d'agglomération concilient des enjeux économiques, patrimoniaux (sites archéologiques, milieux naturels diversifiés, faune et flore originales, cours d'eau...), sociaux (espaces récréatifs), et le maintien d'un cadre de vie de qualité pour les habitants de l'agglomération. Ils offrent des espaces de respiration visuelle et ponctuent les vues et les déplacements des habitants.

Le paysage, formé par la tradition viticole, puis par le pastoralisme, est aujourd'hui en déshérence suite au quasi-abandon des pratiques de pâturage et à la pression de l'urbanisation qui a colonisé une partie des coteaux.

Leur insertion dans le tissu urbain renforce leur caractère exceptionnel et constitue une richesse indéniable pour l'agglomération en matière de loisirs, encore peu développée et quoi qu'il en soit non organisée.

Les enjeux pour cette entité sont d'une part de préserver les milieux écologiques et de créer des corridors entre ces espaces pour maintenir des coupures vertes entre les polarités urbaines, et d'autre part de mettre en valeur ces espaces paysagers par le maintien d'une agriculture gestionnaire des espaces et l'organisation des fonctions récréatives ou touristiques.(...)

Dans ce contexte l'aménagement des coteaux d'agglomération sera fondé sur :

- **la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, archéologique et paysager ;**
- **l'affirmation de la place de l'agriculture et la promotion de production de qualité ;**
- **le développement maîtrisé du tourisme archéologique. »**

Pour le Comité syndical du Grand Clermont (organe de délibération pour le projet de SCoT), les patrimoines naturels et culturels sont insuffisamment exploités et mis en valeur :

- **Les espaces naturels** « ...représentent un atout indéniable du Grand Clermont pour la qualité de vie et le lien entre l'urbain et le rural. Néanmoins **plusieurs menaces** pèsent sur ces espaces : (...) perte des coupures d'urbanisation (...) décharges et stationnements sauvages (...) abandon de l'activité agricole (...) absence de mise en valeur et d'entretien » (Rapport de présentation, p.27), et « ...constituent également des espaces de récréation et de tourisme **insuffisamment aménagés** pour l'accueil du public. ».
- En ce qui concerne le patrimoine culturel « **Les acteurs du Grand Clermont ont longtemps négligé leur patrimoine archéologique et historique** » (Id) et « ...les efforts à fournir pour une valorisation demeurent très importants en termes de réhabilitation du bâti et d'animation ou de **mise en réseau des lieux de visites.** » (Id).

Avis de l'ASCOT

Nous souscrivons tout à fait à ce diagnostic qu'on croirait écrit pour le site des Côtes (qui réunit de façon symbiotique les aspects naturels, historiques et archéologiques); car si « Depuis quelques années, on assiste à une prise de conscience de la richesse de ce patrimoine... » (Id), nous sommes à même de constater que cette prise de conscience semble partielle et partielle.

A- L'ENVIRONNEMENT

- **Agriculture** : Sur la carte « Assurer les emplois Agrialimentaires de demain » (DOG, p.29), sont repérés des « **zones viticoles à protéger** » sur les flancs des puys de Chanturgue et de Var, ainsi qu'une « **surface de vergers et d'horticulture à protéger** » au pied des Côtes, dans la vallée du Bédât à hauteur de Blanzat.

Le DOG souhaite préserver certains espaces agricoles sur les coteaux d'agglomération, lieu d'une agriculture périurbaine fragilisée par la pression urbaine, particulièrement « *les terres agricoles consacrées notamment à la viticulture, au maraîchage, au pastoralisme, à l'arboriculture.* » (DOG, p.27).

- **Ecologie** : Sur la carte « Maintenir la biodiversité et les trames écologiques » (DOG, p.41), le site des Côtes est signalé comme « **cœur de nature d'intérêt écologique majeur à protéger** » (Chanturgue, Var, collines jusqu'à Cébazat) et « **cœur de nature d'intérêt écologique à prendre en compte** » dont une partie sur la commune de Nohanent est un « *secteur sensible du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne à préserver et à valoriser* ».
- **Aspect paysager** : Le site des Côtes est considéré comme « **espace paysager remarquable à protéger et à valoriser** » (carte du DOG, p.57) et Chanturgue est indiqué comme « **panorama et point de vue majeur à pérenniser** » (Id).

Avis de l'ASCOT

L'ASCOT adhère tout à fait à ces orientations et a, depuis sa création, insisté sur la préservation de cet espace, véritable « **poumon vert** » de l'agglomération qui, face à l'invasion de divers engins motorisés, l'apathie et le laxisme des collectivités locales a plutôt tendance à « s'encrasser ». On est très loin du « zéro moteur, totale nature » !

Il est urgent que cet espace reste ce « *cœur de nature d'intérêt écologique* » afin de maintenir et favoriser la biodiversité de ses biotopes. A noter que la zone Natura 2000 du puy de Var ne figure pas sur la carte page 41 (oubli ?) ! Et il est regrettable que des zones ne soient pas dévolues au pastoralisme sur le sommet des Côtes car cela favoriserait la biodiversité.

Les hommes ont bien sûr leur place car ils façonnent le paysage et l'entretiennent. L'Ascot est favorable à l'implantation de vignes sur les coteaux, de vergers mais également à la culture et au pastoralisme.

Nous souhaitons vivement que les orientations du SCoT ne restent pas lettre morte et se concrétisent bien avant 2025 ! Nous veillerons donc à **la limitation de l'urbanisation** sur tout le pourtour du massif des Côtes, d'autant plus qu'aucun zonage ne fixe de limites clairement définies. Nous serons également attentifs **aux développements de la viticulture, du pastoralisme** (chèvres, moutons) sur les parcelles en friches et de **la culture de plantes adaptées** (conservatoire d'espèces locales).

B- L'ARCHÉOLOGIE (protection, valorisation, tourisme)

- Le DOG fixe comme orientations d'aménager « *les anciennes carrières par des projets récréatifs ou touristiques : carrière de Durtol et carrière de Paugnat...* », et « *des aires de stationnement aux abords des lieux de visite ou de promenade* » (DOG, p.33).

Ainsi, sur la carte « *Contribuer à positionner l'Auvergne comme destination touristique* » (DOG, p.35), les Côtes et Chanturgue sont repérés comme un « *espace à enjeux récréatifs ou pédagogiques à aménager ou à renforcer pour l'accueil du public* » avec un « *projet d'UTN (Unité Touristique Nouvelle) d'intérêt local* » sur l'emplacement de la carrière.

Parmi les filières touristiques, contribuant à enrichir l'image et la notoriété de l'Auvergne, a été identifié à l'échelle du Grand Clermont « *le tourisme archéologique lié notamment aux vestiges gaulois et gallo-romains grâce aux projets d'un centre muséographique et de l'opération Grand Site de Gergovie* » (DOG, p.31).

- Le SCoT définit ainsi un projet global d'aménagement pour le site de Gergovie, dans la perspective d'obtenir le label Grand Site de France, incluant les deux autres oppida gaulois de Corent et de Gondole et recherchant « *la complémentarité entre Gergovie, les nombreux sites archéologiques du département (Sites des Côtes, Musée Bargoin, Temple de Mercure, Musée de Lezoux) et le futur centre scientifique et muséographique dédié à l'environnement et à l'archéologie* » (DOG, p.33).
- Les sites et musées archéologiques concernés par « *la protection et la mise en valeur de ce patrimoine* » (DOG, p.52) appartiennent donc principalement aux époques gauloises et romaines « *...plateau de Gergovie et ses sites environnants (Petit et Grand camps de César, Plateau de Corent et Gondole), les sites du Puy de Dôme et des Côtes, la voie romaine et le musée Bargoin.* ».
- Les entités archéologiques qui sont à « *protéger de manière absolue* » sont identifiées dans une liste en annexe « *Sites archéologiques à conserver ou à préserver* » où figurent Chanturgue et les Côtes de Clermont (précisément les fouilles 2, 2bis, 2ter, 8, 29, 15, 16 à 19, 34, 28 et le sondage 7 de P. Eychart).

Avis de l'ASCOT

Le plateau de Gergovie polarise une grande partie de l'attention du Comité syndical du Grand Clermont. Cependant, le DOG précise qu'il faut également **rechercher la complémentarité entre Gergovie et les autres sites archéologiques dont les Côtes.**

Dans cette perspective, l'aménagement et **la mise en valeur de l'archéologie des sites des Côtes et de Chanturgue ne pourra avoir lieu qu'en y engageant des recherches importantes.**

Quoiqu'il en soit, **les mises en réseau et complémentarité de Gergovie-Merdogne, des oppida de Corent, Gondole et des Côtes ne pourront pas se faire en faisant abstraction du débat sur la localisation de la bataille qui dure, au moins, depuis 1933; car c'est un fait d'histoire.**

D'autant plus que la valorisation du concept de Gergovie serait un excellent vecteur touristique.

Si les orientations du SCoT concernant l'archéologie étaient suivies d'effet, ce serait en tout cas une excellente nouvelle puisqu'il est écrit **dans le DOG du SCoT qu'il convient de protéger de manière absolue les entités archéologiques dans lesquelles figurent les Côtes et Chanturgue.**

Les orientations, définies dans les documents du SCoT, constitueraient donc un excellent programme pour les Côtes et Chanturgue. Cependant, les valoriser, aussi bien dans leurs aspects archéologiques qu'environnementaux nécessite une réelle volonté des collectivités locales et pouvoirs publics qui ne s'est guère manifestée jusqu'ici (l'ASCOT s'y cassant les dents depuis de nombreuses années), à l'image de Clermont communauté considérant la mise en place des sentiers balisés comme une fin en soi.

BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES.

Zéro moteur, totale nature

Nous avons découvert avec surprise la pose de panneaux "**Zéro moteur Totale nature**". L'édition du journal d'information Clermontcommunauté.info de Juin 2010 annonçait cette mise en place et précisait que "*Après une phase de sensibilisation, les contrevenants seront sanctionnés*".

Nous ne pouvons qu'adhérer à cette profession de foi car le gymkhana motorisé continue à ce jour sa détérioration du site. Par ailleurs, nous espérons que cette mise en garde ne sera pas dirigée contre ceux qui empruntent la voie publique aux abords des Côtes.

Rappelons que tous les adhérents de l'ASCOT peuvent circuler rue de Blanzat, notre association étant propriétaire de plusieurs parcelles sur les Côtes et locataire sur Chanturgue.

Fouilles archéologiques à Trémonteix

Les fouilles préventives ont débuté le 1^{er} septembre. L'INRAP, qui possède tous les agréments de la période néolithique à celle du médiéval, s'est vu confier la responsabilité de ce chantier qui doit se dérouler durant quatre mois.

Gageons, comme le pensait Paul Eychart, que ces fouilles apporteront des informations sur les premiers peuplements « clermontois » et les origines d'*Augustonemetum*.

« Paysages dans la peinture romaine » de Jean-Michel Croisille

J.M. Croisille a été président du Comité de l'*Oppidum* des Côtes. Il fut surtout professeur de littérature latine & civilisation romaine à l'université Blaise-Pascal.

Dans un ouvrage remarquable qui vient de paraître aux éditions Picard, l'auteur, spécialiste reconnu de la peinture romaine, montre que l'art pictural du genre paysagiste est né dans le monde romain entre le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. et le début du II^e siècle de notre ère.

Un oppidum menacé

Un *oppidum* gaulois a été découvert en 2004 sur les hauteurs de Cusset, dans l'Allier, au lieu-dit Vermieux (« vieux murs »). L'*oppidum*, d'une grande superficie (95 ha), bénéficiait de trois remparts construits selon la technique du *murus gallicus*, et précéda la ville thermale gallo-romaine d'*Aquae Calidae* (l'antique Vichy).

Ce site, un des plus importants *oppida* du territoire arverne, est menacé par le projet d'extension d'une carrière. En effet, le préfet de l'Allier n'a pas tenu compte de l'avis des autorités compétentes en matière de patrimoine qui préconisaient des mesures de conservation. D'après l'ARAFa (communiqué du 14/05/2010), l'extension de la carrière aurait comme conséquences de détruire « une importante portion du rempart » et de défigurer « irrémédiablement le site paysager de l'*oppidum* ».

Un scénario qui rappelle quelque chose aux membres de l'ASCOT et défenseurs des Côtes de Clermont. Faut-il rappeler qu'à l'époque, la « communauté archéologique », et en particulier l'ARAFa de Vincent Guichard, John Collis et Christine Menessier-Jouannet, avait surtout brillé par son absence dans la lutte contre la carrière de la SBC Chambon... (P. G.)

Le SCoT en attente

Nous venons d'apprendre que l'enquête publique prévue le 6 septembre a été reportée à une date ultérieure, laquelle n'a pas été communiquée.

Journées du patrimoine, forum des associations

Nous regrettons ce chevauchement de manifestations. L'ASCOT aura néanmoins son stand à Polydôme où nous pourrons informer les visiteurs de la situation archéologique et environnementale des Côtes ainsi que des actions entreprises pour sauvegarder cet espace.

Samedi 18/09, sur les Côtes, visite et commentaires sur le site archéologique ; rendez-vous près de la tour France Télécom à 14 h 45.

Dimanche 19/09, à 14 h 30 (même lieu de RDV) ; après la traversée du plateau, balade découverte (2 h) du puy du Charbonnier, commentaires sur le patrimoine rural et les espèces végétales qui colonisent ce puy et ont été inventoriées par notre botaniste J. Berthier. Il est souhaitable de s'équiper avec des chaussures de marche.

Réunions à la DRAC

Les 7 juillet et 4 août, après avoir déposé notre dossier de demande de classement ou d'inscription au titre des Monuments Historiques, nous avons étudié, avec les responsables de la DRAC et du SRA, MM. Heulot et Letterlé, les possibilités pour obtenir une extension de l'inscription actuelle qui ne comprend que les deux parcelles du temple.

L'extension que nous demandions étant trop importante, nous avons décidé de nous limiter aux parcelles ayant livré des structures archéologiques incontestables.

Les deux réunions se sont déroulées dans un esprit constructif ; un nouveau dossier sera produit. Encore une fois, nous ne pouvons que regretter l'absence de fouilles sur les Côtes et Chanturgue, absence qui résulte pour beaucoup de l'incapacité de nos élus actuels à considérer ce problème.

L'égarée de Chanturgue

Rappelons que l'ASCOT a demandé la création de chemins ruraux sur le plateau de Chanturgue afin de permettre des promenades en toute tranquillité et sécurité.



Bulletin d'adhésion à l' "ASCOT"	
Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr	
✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand – (C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)	
Nom / Prénom :	
Adresse :	
.....	
Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.	
Adhésion annuelle : 16 €	<input type="radio"/>
Membre bienfaiteur (30 € ou plus)	<input type="radio"/>

Bulletin d'abonnement à "La Chronique de l'Oppidum"	
à retourner à	
ASCOT, 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand	
Nom / Prénom :	
Adresse :	
.....	
Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ».	
Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros)	